

Définition.

Le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) est une procédure législative dont l'initiative appartient exclusivement aux citoyens et qui leur permet (si les conditions prévues par la loi sont remplies) d'imposer un référendum pour prendre une décision concernant la Constitution, les traités, les lois, les règlements...

Cette procédure fait du peuple le législateur en dernier ressort.

Elle est aussi appelée référendum d'initiative populaire.

Effets bénéfiques du RIC.

Dans notre système politique dit «représentatif» les citoyens, leur bulletin mis dans l'urne sont réduits au silence pendant 5 ou 6 ans alors qu'ils souhaiteraient pouvoir reprendre la parole pour décider de ce qui les regarde par référendum d'initiative citoyenne (RIC) à tous les niveaux territoriaux.

Notre question : Soutenez-vous cette modification du premier alinéa de l'article 3 de la Constitution ?

Article 3 :

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum d'initiative citoyenne, en toutes matières y compris constitutionnelle et de ratification des traités ; Cet article ne peut être modifié que par voie référendaire.

Si la réponse est OUI aller signer notre pétition et appelez vos proches à vous suivre... sur [_www.article3.fr_](http://www.article3.fr)

Pour aller plus loin sur le RIC :

le-message.org
lavraiedemocratie.fr
gentilsvirus.org



<http://citoyens-bretons.org/>

Qu'est ce que le

R I C



Dépliant informatif
Ne pas jeter sur la voie publique

Le RIC a de nombreux effets bénéfiques :

- Garantie, et 100% du respect des promesses.

En effet elles seraient soit tenues par le candidat élu et sa majorité, soit soumises à référendum par des citoyens estimant bénéfique de les faire adopter au plus vite...

- Donner aux citoyens la maîtrise de leur destin.

En pouvant imposer des référendums en toutes matières y compris en matière de traité.

- Favoriser la concertation.

Le risque de voir sa décision soumise à référendum pour abrogation incitera le «Pouvoir» à pratiquer une véritable concertation avec les syndicats. Ceux-ci, ou des citoyens mécontents des résultats des négociations pourront, en tous cas, en appeler à l'arbitrage de la population concernée.

- Favoriser la stabilité juridique.

Depuis des décennies, les Français subissent des réformettes partisans plus ou moins détricotées à chacune des 7 alternances. Alors que la garantie d'une certaine stabilité juridique est un facteur très favorable notamment aux investissements, nécessaires à la réduction du chômage . Si une loi adoptée par un camp, n'est pas soumise à un RIC abrogatif, ou en triomphe, en cas d'alternance elle ne sera pas remise en cause le peuple l'ayant «avalisée».

- Eviter le gaspillage d'argent public.

En pouvant se prononcer préventivement sur tout projet pharaonique ou inutile.

- Arme anticorruption.

La grande distribution par exemple ne voudra plus « acheter » des permis de construire de création ou d'extension, s'ils peuvent être remis en cause par RIC.

- Favoriser l'égalité des chances.

Pas besoin de tracteurs, de camions ou de trains pour se faire entendre et soumettre à référendum une juste proposition.

- Faire des citoyens des réformateurs.

Les réformes profondes et justes dont la France a besoin, ne sont pas mise en place par les professionnels de la politique car ils sont en campagne électorale permanente avec comme seul objectif leur réélection. De nombreuses associations, collectifs, de tous domaines, ont dans leurs cartons, des propositions traitées, depuis des années, par le mépris par la droite et la gauche et qui bénéficient pourtant d'un large soutien populaire.

- Le RIC est très populaire.

Plus de 82 % des Français y sont favorables.

Le RIC fait du peuple le législateur en dernier ressort. Avec cet outil démocratique et efficace des citoyens pourraient soumettre directement au peuple une procédure de convocation d'une Constituante élue, d'autres une procédure de tirage au sort, d'autres pourraient proposer directement leurs modifications de la Constitution, etc